

## Un réseau de concertation et de représentation

### Un réseau de concertation

Dans un contexte de diversifications et de changements permanents, l'UDAF avec les acteurs de la politique familiale, est engagée aux côtés des familles pour agir en leur faveur et proposer les mesures adaptées à leurs intérêts matériels et moraux. Par exemple : aides au logement, tarification sociale de l'eau, pension de réversion,...



### Un réseau de représentation

Les militants familiaux défendent quotidiennement les familles auprès des instances départementales et communales et cela dans plusieurs domaines :

- **Santé, action sociale** : centres communaux et intercommunaux d'action sociale, caisse d'allocations familiales, caisse primaire d'assurance maladie, mutualité sociale agricole, hôpitaux publics et privés,...
- **Enfance et éducation** : conseil de famille, commissions d'agrément à l'adoption, réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, conseil départemental de l'éducation nationale,...
- **Habitat** : offices publics de l'habitat, commission de médiation DALO, commission d'attribution fonds de solidarité au logement, commissions d'amélioration de l'habitat, association départementale d'information sur le logement,...
- **Consommation, économie** : commission de surendettement, conseils de développement des Pays,...

Pour une politique familiale couplée d'une politique sociale.

## Être membre de l'UDAF, c'est

- ▶ Faire partie d'un réseau d'une centaine d'associations et de 500 représentants des familles,
- ▶ Rejoindre une association familiale reconnue par les pouvoirs publics,
- ▶ Bénéficier de l'appui et du soutien technique de l'UDAF (formations, mise à disposition de salles, de matériel, de bureaux de permanence, d'un point Internet, de supports de communication, de documentation...),
- ▶ Partager des expériences,
- ▶ Se donner la possibilité que soient prises en compte, au niveau départemental, les préoccupations de ses adhérents,
- ▶ Participer activement à la défense des intérêts généraux de l'ensemble des familles,
- ▶ La possibilité pour un membre de l'association d'avoir une fonction de représentation.



Adhérez à une association familiale de votre choix avec un réseau de 6 000 familles !  
Rejoignez l'UDAF 22, association reconnue d'utilité publique.



www.udaf22.com - Illustration : Alain Corbel

Union Départementale des Associations Familiales  
Maison des Familles - 28, boulevard Hérault - B.P. 114  
22001 Saint-Brieuc Cedex 1  
Tél: 02 96 33 40 76 - Fax 02 96 52 00 56  
E-mail : udaf22@wanadoo.fr  
www.udaf22.com



## UDAF 22 Maison des Familles



### Le porte-parole des familles

L'Union Départementale des Associations Familiales des Côtes d'Armor est une association au service de toutes les familles pour défendre leurs droits dans la vie de tous les jours auprès des pouvoirs publics et des services officiels.

## Une union structurée

Héritière du Conseil National de la Résistance, l'UDAF 22 se compose de plus de vingt mouvements familiaux regroupant une centaine d'associations familiales.

Elle détient ainsi une légitimité pour intervenir et être l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des familles du département.



L'UDAF 22, c'est aussi un réseau permanent d'acteurs, composé de 300 délégués présents dans les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, de 80 représentants des familles dans les instances départementales et de plus de 500 bénévoles, véritables ambassadeurs des familles.

## Ses missions

Conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'UDAF 22 a quatre missions légales :

- ▶ Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- ▶ Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics.
- ▶ Gérer les services d'intérêt familial confiés par les pouvoirs publics.
- ▶ Être partie civile devant toutes les juridictions concernant les faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.



## Ses services

L'UDAF 22 est présente aux côtés des familles de manière ponctuelle ou à long terme. Elle se donne les moyens de connaître les besoins des familles, notamment par son Observatoire de la famille.

### ▶ Le Point Info Famille

Un lieu d'accueil gratuit et anonyme d'information sur les droits et les démarches dans tous les domaines de la vie familiale.

### ▶ L'accompagnement budgétaire

Un soutien aux familles face à l'endettement et aux difficultés financières rencontrées.

### ▶ Le micro crédit social

Un accompagnement pour permettre aux familles exclues du système bancaire traditionnel de faire face à un accident de la vie ou de réaliser leurs projets.

### ▶ Le rétablissement personnel

Une procédure pour rétablir la situation des débiteurs.

### ▶ Le droit au logement opposable

Dans le cadre de la loi DALO, un soutien à la constitution d'un dossier de demande de recours amiable devant une commission de médiation.

### ▶ La MASP

Une mesure administrative d'accompagnement social personnalisé, déléguée à l'UDAF par le Conseil général des Côtes d'Armor.

### ▶ Le secrétariat de la Médaille Française de la Famille

Une instruction des dossiers en vue d'une distinction honorifique des familles nombreuses.



### ▶ La médiation des gens du voyage

Une interface entre les collectivités, l'Etat et le Conseil général dont le but est d'accueillir et d'intégrer les gens du voyage.

### ▶ L'ESPAR

Parce que la vie amène parfois à être plus vulnérable, l'Équipe Spécialisée pour la Protection, l'Assistance et la Représentation, intervient sous deux formes :

#### • En aide aux Tuteurs familiaux :

L'UDAF informe et aide les familles en charge d'une mesure de protection.

#### • Comme mandataire judiciaire à la protection des majeurs :

Afin de préserver et d'accompagner temporairement ou quotidiennement les personnes majeures se trouvant dans l'impossibilité d'agir seules.